

Elaboration du 12<sup>e</sup> programme

Commission géographique

*Mars-avril 2024*

**SAUVONS !**  
**L'EAU !**



# Avancement et calendrier de validation

# Point d'étape

- Recueil des attentes des acteurs de l'eau en 2023
  - Commissions géographiques Rhône-Méditerranée (mars-avril)
- Lettre de cadrage ministérielle le 17 mai 2023
- Informations et échanges en Conseil d'Administration et Comités de Bassin

# Échéances de validation

- **CA du 27 juin : validation** du projet d'énoncé du programme et de la délibération relative aux redevances pour saisine des CB
- CB de Corse du 18 septembre et CB Rhône-Méditerranée du 4 octobre : avis conformes sur l'énoncé du programme et les redevances
- **CA du 4 octobre : adoption définitive** des délibérations relatives à l'énoncé du programme et aux redevances
- CA du 24 octobre et du 17 décembre : adoption des délibérations de gestion précisant les modalités d'interventions

# Lettre de cadrage ministérielle

📧 Lettre adressée le 17 mai 2023 aux présidents des comités de bassin

"Les 12<sup>e</sup> programmes : outils de financement des priorités du plan eau"

## Objectif prioritaire

- Atteinte du **bon état des eaux** (mise en œuvre des SDAGE)
  - ↳ Agir plus vite et plus fort

## Comment

- Accompagner les territoires en généralisant les pratiques de **contractualisation**
- Renforcer les **exigences** pour garantir l'efficacité des aides

## Enjeux majeurs

- Adaptation au changement climatique (notamment sobriété en eau)
- Lutte contre les micropolluants
- Lutte contre l'érosion de la biodiversité
- Diminution de l'usage des phytosanitaires
- Préservation du littoral et du milieu marin

# Retour sur les commissions géographiques 2023

- 5 commissions du 17 mars au 6 avril 2023
  - Recueil des attentes et propositions des acteurs
  - Information sur les axes de réflexion identifiés
- Une forte mobilisation
  - 860 participants, 1500 contributions sur les stands 12<sup>e</sup> P



→ *Synthèse complète des stands en ligne*

# Synthèse des ateliers

## Des attentes transversales

- Des attentes fortes pour accompagner les projets sur un **plus grand nombre de territoires**, avec des conditions et zonages plus souples.
- Des attentes cohérentes avec les mesures du **plan eau**.
- Des attentes pour avoir une **politique globale cohérente**, du réglementaire à l'aménagement du territoire.
- Des attentes pour être accompagné dans une **démarche globale** et pas seulement au niveau de l'investissement : connaissance, suivi, sensibilisation (citoyens, élus, acteurs économiques...) et démarches participatives, communication et surtout **animation**.

## Des préoccupations fortes

- **Milieux aquatiques et biodiversité**
  - Préservation des milieux
  - Foncier : levier essentiel
  - Inciter à des projets de gestion intégrée, ...
- **Assainissement et enjeux émergents**
  - Connaissance et suivi des micropolluants
  - REUT : évolution réglementation, ...
- **Gestion quantitative et sobriété**
  - Tarification et redevances incitatives
  - Economies d'eau primordiales
  - Vigilance pour la substitution, ...
- **Eau potable**
  - Ambition sur les captages prioritaires
  - PFAS et polluants émergents
  - Favoriser le transfert de compétences, ...



## Orientations du 12<sup>e</sup> programme pour les interventions

# Enjeux transversaux

➔ Atteindre les objectifs de bon état des milieux

➔ Adapter les territoires au changement climatique

➔ Reconquérir la biodiversité

➔ Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

# Objectifs stratégiques



Partager l'eau et développer la sobriété des usages



Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité



Améliorer la qualité des eaux des milieux



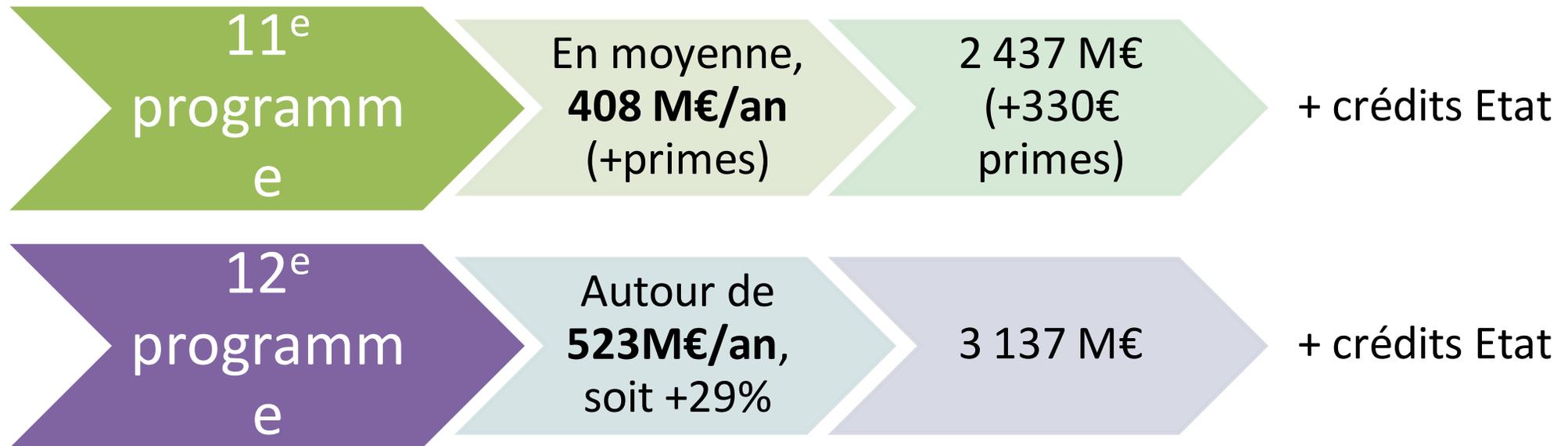
Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable



Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols

# Perspectives financières pour l'intervention

Estimations pour les interventions de l'agence :



**Plan eau : +125M€/an**



## Objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : Partager l'eau et développer la sobriété des usages

### Réduire la consommation en eau

🎯 Acteurs économiques (agricoles, industriels...) : ensemble du territoire



🎯 Collectivités : territoires prioritaires du SDAGE + solidarité (FRR) + contrats Eau&Climat

- ✓ Optimisation des infrastructures
- ✓ Sobriété des usages (évolution pratiques, actions territoriales ou sectorielles, R&D et expérimentation)

### Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages

- ✓ Projets de territoire pour la gestion des eaux (PTGE)
- ✓ Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)
- ✓ Etudes prospectives

### Mobiliser des ressources de substitution

- 🎯 Territoires en déséquilibre du SDAGE, dans le cadre d'un PTGE
- ✓ Stockage, transfert

### Renforcer la connaissance des volumes prélevés dans les milieux naturels

- ✓ Inventaires et suivis des prélèvements



## Objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

### Gérer durablement les services d'eau potable

- ✓ Etudes (dont PGSSE) et outils de pilotage

### Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau

- 🎯 Zonage FRR (*France Ruralités Revitalisation*)
- ✓ Actions de rattrapage structurel

### Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents

- ✓ Traitement des polluants émergents, en particulier PFAS
- ✓ R&D sur réseaux ou UPEP

NEW

### Restaurer et préserver une eau brute de qualité

- 🎯 Captages prioritaires et ressources stratégiques (SDAGE)
- ✓ Animation, changement pratiques agricoles, actions DUP, maîtrise foncière

### Favoriser une gestion globale de l'AEP

- ✓ Démarche globale intégrant le changement climatique, dans le cadre d'un contrat Eau&Climat

NEW



# Echanges



# Objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

## Restaurer les milieux aquatiques et humides dégradés

- ✓ Restauration pour l'ensemble des milieux, y compris milieux marins

 **Tout territoire** avec priorité PDM

## Préserver les milieux aquatiques et humides en bon état

- ✓ Maîtrise foncière
- ✓ **Actions de préservation** 
- ✓  **Approches territoriales** (EBF, Rbios, PGSZH, stratégie foncière)
- ✓ Organisation mouillages

## Reconquérir la biodiversité

- ✓ **Restauration des habitats et continuités des espèces inféodées à l'eau**
- ✓ Mise en œuvre de stratégies régionales 

+ Mesures SNB du Fonds vert

## Soutenir des stratégies d'action territoriales

- ✓ Démarches et études intégrées
- ✓ Animation territoriale



# Objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols



## Favoriser la réserve utile par l'adaptation des cultures et gestion du sol en agriculture

- ✓ Expérimentation agricole
- ✓ Changement de pratiques agricoles
- +  AAP PSE
- +  AAP FBNI

## Accompagner la transition vers une ville perméable

-  Collectivités
-  Autres acteurs
- ✓ Déconnexion des eaux pluviales des réseaux pour infiltration ou réutilisation des eaux de pluie
- + Mesure Renaturation des villes et des villages du Fonds vert

## Préserver les zones humides

- ✓ Expérimentation agricole
- ✓ Changement de pratiques agricoles
- +  AAP PSE
- +  AAP FBNI
- ✓ Préservation des zones humides



# Echanges



# Objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : Améliorer la qualité des eaux des milieux 1/2

## Réduire les pollutions domestiques

### 1/ Gérer durablement les services d'assainissement

### 2/ Réduire l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu

- Stations : PAOT + Traitement N et P dans zones sensibles eutrophisation + Traitement micropolluants sur STEU grande capacité + Gestion des boues
- Réseaux d'assainissement : PAOT + non conformes
- Gestion des eaux pluviales : PAOT + déconnexion réseaux unitaires

### 3/ Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau

- Actions de rattrapage structurel

 FRR (France Ruralités Revitalisation )

### 4/ Favoriser la gestion globale des systèmes d'assainissement et des eaux pluviales



- Démarche globale intégrant le changement climatique, dans le cadre d'un contrat Eau et Climat

### 5/ Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents

#### ➤ Sobriété en eau et en énergie dans les stations

- REUT
- Economie circulaire

#### ➤ R&D

#### ➤ Réduire la pollution par les plastiques

- Dispositifs macrodéchets issus des réseaux
- Equipement des vallons secs littoraux
- Traitement des microdéchets sur STEU de grande capacité





# Objectifs du 12<sup>ème</sup> programme : Améliorer la qualité des eaux des milieux 2/2

## Réduire les pollutions de nature industrielle (toutes activités économiques non agricoles)

- ✓ Réduction des émissions les plus significatives (macro + micropolluants)
- ✓ Opérations sectorielles de branche pour les émissions dispersées micropolluants via AAP 
- ✓ R&D

## Réduire les pollutions agricoles

### 1/ Réduire les intrants

- FBNI et PSE via AAP 
- ✓ Agriculture bio + matériel alternatif
- ✓ Mise aux normes Directive nitrates

### 2/ Soutenir l'expérimentation

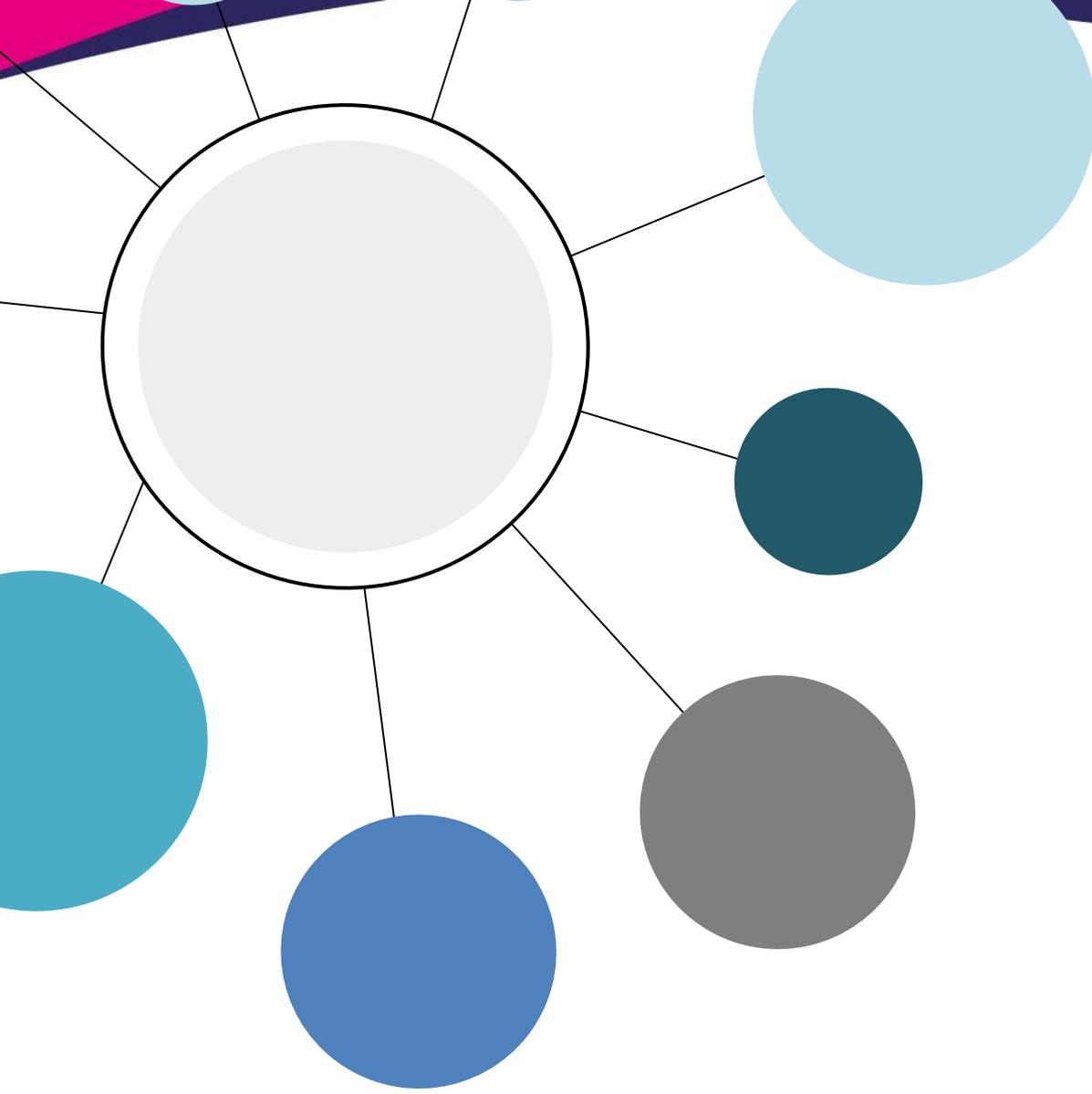
## Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses



- 🎯 **Priorité territoires à enjeux du SDAGE** pour des pollutions d'origine multiple
- 👉 Contrat avec une collectivité porteuse de la démarche
- ✓ Animation, connaissance, réduction des émissions, traitement



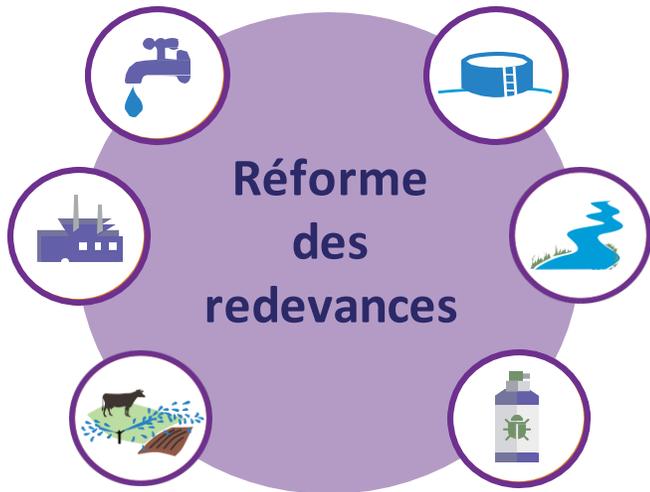
# Echanges



## Réforme des redevances et perspectives pour le 12<sup>e</sup> programme

03

# Des redevances plus incitatives et mieux partagées



- ❖ Valorisation performances assainissement et réseaux AEP
- ❖ Rééquilibrage contributions entre usagers
- ❖ Financement du Plan eau :  
Objectif + 81 M€ / an de recettes fiscales pour l'agence Rhône Méditerranée Corse

**Loi de finances 2024 / Application 2025**

# Principales mesures de la réforme

- ❖ **Création de 3 nouvelles redevances pour :**
  - consommation d'eau potable,
  - performance des réseaux d'eau potable,
  - performance des systèmes d'assainissement collectif.
- *Suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.*
- ❖ **Instauration de taux planchers** pour les différents usages de la redevance prélèvement
- ❖ **Suppression du doublement Grenelle** de la redevance de prélèvement

# Nouvelles redevances

## 1 redevance Consommation d'eau potable

- ✓ **Assujettis** : abonnés domestiques et industriels (abreuvement de bétail exonéré)
- ✓ **Assiette** : m<sup>3</sup> d'eau potable consommés
- ✓ **Recettes** : acompte année N, solde année N+1

## 2 redevances de performance :

- Eau potable
- Assainissement

- ✓ **Assujettis** : collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement (SPEA)
- ✓ **Assiette** :
  - Eau potable : m<sup>3</sup> d'eau facturés AEP
  - Assainissement : m<sup>3</sup> d'eau facturés au titre de l'assainissement
- ✓ **Recettes** : année N+1

Redevances  
Performance



50%

Redevance  
Consommation

# Impacts sur les redevances existantes

## Redevance prélèvement

- ✓ Instauration de taux planchers
- ✓ Suppression du doublement dit « Grenelle »
- ✓ Majorations pour défaillance de compteur

## Redevance pollution non-domestique

- ✓ Exonération des industriels raccordés (réduction de l'assiette)

# Deux nouvelles redevances incitatives

## Redevance performance réseaux AEP

Valorisation de la maîtrise des fuites et de la connaissance de l'état du réseau

redevance pour performance de réseaux d'eau potable =  
taux voté par instances agence de l'eau x m<sup>3</sup> eau potable  
x (1 – **fuite** [ 0 à 0,55] – **connaissance patrimoniale** [ 0 à 0,25])

## Redevance performance systèmes assainissement

Valorisation de la qualité de la surveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité de l'exploitation

redevance pour performance systèmes assainissement =  
taux voté par instances agence de l'eau  
x m<sup>3</sup> eaux assainies x (1 – **autosurveillance** [ 0 à 0,3]  
– **conformité réglementaire** [ 0 à 0,2]  
– **efficacité assainissement** [ 0 à 0,2])



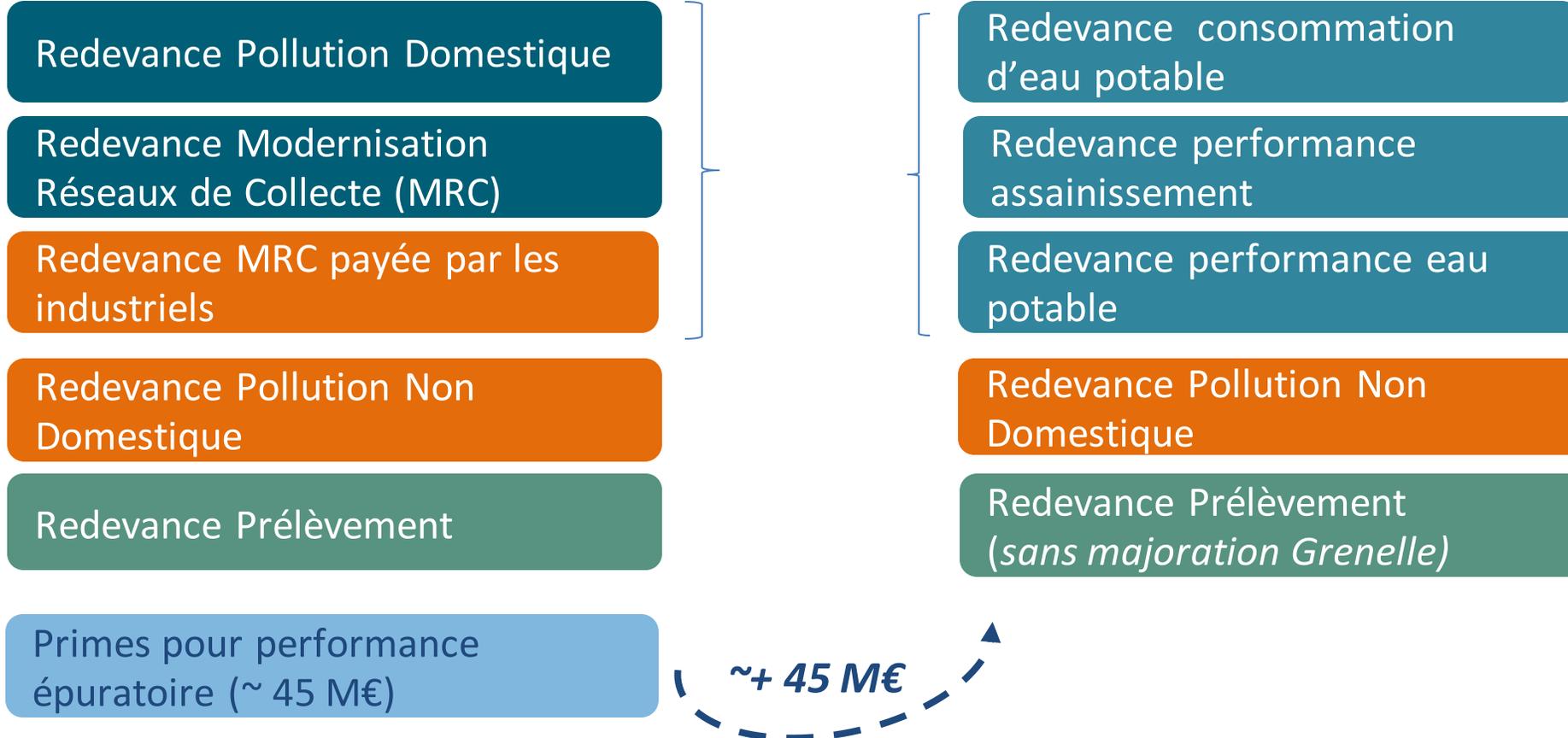
# Echanges

# Dispositif actuel et futur pour l'agence Rhône Méditerranée Corse

Actuel 550 M€ / an

~ + 81 M€

Futur ~ 631 M€ / an



Financement du Plan eau : ~ + 81 M€ + suppression prime pour performance épuratoire : ~ + 45 M€

→ ~ + 126 M€ de capacité financière supplémentaire pour les interventions

# Taux des redevances

## ❖ Vote des taux par les instances de bassin en 2024 :

- CA du 27 juin saisie des comités de bassin,
- CB Corse du 18 septembre pour avis conforme,
- CB RM du 4 octobre pour avis conforme,
- CA du 4 octobre pour adoption.

## ❖ Redevances pour performance :

- Taux votés supérieurs aux taux moyens résultants,
- Montée progressive des redevances pour performance par rapport à la redevance pour consommation.

# Chronologie de mise en œuvre

## # 2024

Décrets et textes d'application, fixation des premiers taux des nouvelles redevances.

## # 2025

Nouvelles redevances sur la facture d'eau.

Déclaration et instruction sur les redevances 2024 correspondant à l'ancien dispositif.

Recettes acomptes redevance pour consommation.

## # 2026

Première année de déclaration et d'instruction des nouvelles redevances.

Redevances pour performance avec modulation forfaitaire.

## # 2027

Première année complète de la réforme.

Redevances pour performance avec modulation en fonction de la performance.

